
Évolution de l'institution régulatrice de la recherche

Guy Rocher
*Département de sociologie et
Centre de recherche en droit public
Université de Montréal*

Commençons par dire que je me sens bien à l'aise avec la notion d'institution, plus durkheimienne et française qu'anglo-saxonne, qu'on trouve dans le texte introductif de ce recueil : on distinguera institution de la notion d'établissement, comme lorsqu'on parle d'établissement scolaire, hospitalier, etc. Mais on la distinguera aussi d'organisation, de bureaucratie et d'appareil. À cet effet, « institution renvoie : a) à des usages établis par des acteurs sociaux, donc à de la culture ; b) à des conduites qui se répètent dans une communauté suivant des modèles largement répandus et respectés ; c) à l'action de former de manière durable, donc à la fonction régulatrice des conduites ; d) à la production de signes, l'institution étant aussi un réseau symbolique. En somme, l'institution concerne la régulation des conduites en fonction de modèles définis dans la longue durée autour de certaines activités sociales fondamentales. »

Comme je pratique depuis plusieurs années la sociologie du droit, de l'éthique et d'autres modalités de normativité, j'ai particulièrement étudié « la fonction régulatrice des conduites » incluse dans cette définition. Je me suis attaché à l'observation et à l'analyse des normes, règles, standards, critères qui s'imposent ou sont imposés, conférant aux actions humaines un caractère de récurrence, de durabilité et aux attentes celui de la prévisibilité. C'est le cas surtout lorsque les réseaux normatifs s'appuient sur des valeurs, un *ethos*, des modèles de vie et d'action leur servant de référent dernier ou supposé tel. C'est peut-être la déformation acquise par cette pratique

qui m'a rendu sensible à l'aspect régulateur de ce qu'on peut considérer comme l'institution de la recherche au Canada et au Québec. Sans nier – loin de là! – les autres dimensions de l'institution, cet aspect particulier sera au centre de mon texte.

Mais cet exposé puise aussi dans mon expérience de chercheur. Je peux dire que, tout en menant mon métier de professeur, je fais de la recherche depuis 40 ans. C'est en 1954 que j'ai obtenu ma première subvention de recherche. Depuis lors, j'ai fait de la recherche avec ou sans subventions; les recherches subventionnées l'ont été par différents organismes subventionnaires, des ministères canadiens et québécois, des réseaux de chercheurs, des corps privés. Et je continue à faire de la recherche. Je dis cela tout simplement en guise de présentation, pour pouvoir là-dessus affirmer que j'ai été témoin – parfois acteur, parfois victime – de l'évolution de l'institution de la recherche au cours de ces quatre décennies.

D'UN TYPE D'INSTITUTION À L'AUTRE

Partons d'un point de référence. En 1954, le père Georges-Henri Lévesque, alors doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, recevait une somme considérable de la Fondation Carnegie pour permettre à son équipe de professeurs de faire les recherches qu'ils jugeraient eux-mêmes utiles. La Fondation faisait entièrement confiance au père Lévesque et à ses professeurs et ne posait qu'une seule condition: que les recherches portent sur le Québec. Il n'y avait aucune autre exigence. On n' imagine pas aujourd'hui qu'on accorde une telle confiance aux chercheurs et qu'on leur laisse une telle liberté.

Je ne fais pas état de ce passé dans un esprit de nostalgie: je garde d'ailleurs le souvenir que ces temps déjà anciens étaient sous d'autres aspects bien peu favorables à la recherche, la principale lacune étant alors l'absence d'un milieu de recherche. Ce que je veux mettre en lumière, c'est que nous sommes passés d'un type d'institution de la recherche à un autre. Cela ne s'est pas fait d'une manière abrupte, mais progressivement, par petits sauts. Cela n'est pas arrivé non plus à la suite d'un complot de fonctionnaires ou autres, ni à l'insu des universitaires et des autorités universitaires, mais plutôt avec la collaboration de ceux-ci et probablement assez souvent sous leur inspiration. Je décrirais brièvement le passage

d'une institution à l'autre en disant que nous avons vu une institution très faiblement régulatrice, peu interventionniste, dénuée de sanctions, fondée sur la confiance aux chercheurs, se transformer en une autre toujours plus régulatrice de la recherche et de la conduite des chercheurs, toujours plus structurante et encadrante de l'activité de la recherche, s'étendant même à tout ce qui lui est adjoint ou corollaire. Je vais expliciter et illustrer ce que je viens d'affirmer. Auparavant, disons que plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution. J'en énumère rapidement les principaux :

- 1° la prise de conscience par les autorités politiques des pays industrialisés que la recherche est devenue un important facteur de prospérité économique et, par conséquent, de pouvoir politique national et international ;
- 2° la multiplication du nombre des chercheurs au Canada et, corrélativement, l'augmentation des fonds publics consacrés à la recherche, dans un pays reconnu pour la très faible contribution des entreprises privées au financement de la recherche ;
- 3° la place toujours croissante prise par la recherche dans la vie universitaire canadienne et dans la vie des universitaires canadiens.

LA RÉGULATION DE LA RECHERCHE ET DES CHERCHEURS

L'idée des priorités nationales en matière de recherche fut une première forme qu'a revêtu la régulation de la recherche. Les organismes subventionnaires se sont vu imposer certaines priorités par les dirigeants politiques ou ils ont été tenus d'expliquer eux-mêmes des priorités. Un nouveau concept est alors entré dans la culture de l'institution de la recherche, celui de la pertinence sociale, comme critère d'allocation de fonds publics aux projets de recherche. Non seulement un projet de recherche devait-il être valable en lui-même, mais son promoteur devait encore faire la preuve de son utilité sociale. Non seulement la recherche en elle-même avait-elle sa pertinence sociale, mais il fallait aussi prouver que le sujet de chaque projet avait une pertinence sociale. Plus encore, la pertinence sociale a été élevée au statut de valeur, entendue dans un sens double, à la fois axiologique et économique. Pour mériter une allocation de fonds publics, il fallait en échange apporter à la société le produit d'une recherche utile.

S'ensuivit, depuis deux décennies, une production constante de régulation, que je catégorise en trois classes : celle qui concerne le projet de recherche, celle qui concerne le chercheur, celle qui concerne l'universitaire.

En ce qui concerne le projet lui-même, la complexité sans cesse croissante des formulaires de demande de subvention témoigne de l'invasion de la régulation, explicite et implicite, dans la présentation d'un projet. Cette régulation a touché notamment la précision toujours plus grande exigée concernant le cadre théorique, la méthodologie utilisée, le terrain choisi, le calendrier des opérations, le budget soumis et la bibliographie consultée. Chacun de ces éléments permet d'être l'objet d'un jugement négatif susceptible d'entraîner le refus, par un évaluateur ou un jury, de la subvention demandée. J'ai récemment fait partie d'un jury d'attribution de subventions. Nous passions parfois plus de temps à éplucher le budget soumis que le projet lui-même. Et, en conclusion de notre réunion, nous avons invité l'organisme subventionnaire à exiger encore plus d'informations sur le budget de la part des futurs requérants. Voilà comment des pairs, qui forment déjà un tribunal, se font aussi législateurs. Car j'ai pu observer que notre vœu a rapidement pris la forme de règles additionnelles touchant le budget dans les formulaires de l'année suivante.

Pour ce qui est du chercheur-requérant, le dossier qu'il doit présenter de ses activités passées et récentes est devenu de plus en plus détaillé. Il lui faut faire état non seulement de toutes ses publications, mais aussi des manuscrits acceptés pour publication. Et pour ces derniers, on ne fait plus confiance à la parole du chercheur : il doit produire copie de la lettre prouvant l'acceptation de son manuscrit par le directeur d'une revue, d'une collection ou d'une maison d'édition. Le chercheur doit aussi non seulement dresser la liste de tous les étudiants qui ont travaillé sous sa direction, mais il doit en plus dire combien de temps cette direction a duré – de quelle date à quelle date –, ce qui permet au jury de calculer le nombre de mois que chaque étudiant a mis pour sa diplomation : un étudiant jugé trop lent abaisse le pointage de son directeur. On va même jusqu'à exiger, sur le formulaire du requérant, le numéro d'assurance sociale de chacun de ses étudiants, pour pouvoir vérifier à l'occasion les dires de son directeur. L'ère de la confiance au chercheur est révolue !

Enfin, le chercheur qui a obtenu une subvention devient un producteur, il va maintenant tomber sous la régulation qui régit ce

titre. Il va devoir soumettre un ou des rapports d'étape, accepter parfois l'interrogatoire d'un comité visiteur et, quelques mois après la fin de sa subvention, produire un « rapport de productivité » qui exigera de sa part plusieurs heures de travail pour ramasser tous les renseignements nécessaires.

Je viens de décrire la régulation qui affecte l'activité des professeurs qui demandent des subventions. Il ne faut pas croire cependant que cette régulation n'affecte que ceux-ci ; tout le corps universitaire en est touché. L'institution de la recherche a très fortement influencé l'institution universitaire. La carrière des professeurs non subventionnés a été de plus en plus jugée à l'aune des règles et des critères que les organismes subventionnaires ont définis pour les professeurs subventionnés. En octobre 1994, j'ai eu l'occasion de le dire lors d'un colloque de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) qui portait sur l'état de l'Université. Permettez que je me répète :

Ce déséquilibre en faveur de la recherche subventionnée, nous en souffrons tous. Ceux qui n'ont pas de subvention de recherche en souffrent parce qu'ils sont dévalorisés en comparaison de ceux qui font de la recherche. Ceux qui font de la recherche en souffrent parce que les exigences des organismes subventionnaires pour nous donner notre petit filet d'argent sont devenues énormes. On passe des semaines, des mois, à préparer un dossier de demande de subvention. Les étudiants de deuxième et troisième cycles en souffrent aussi, car ils sont eux aussi pris dans ce collimateur. Mais surtout, ce déséquilibre a des conséquences graves sur l'enseignement du premier cycle. Dans la mesure où l'enseignement est dévalorisé, dans la mesure où l'enseignement ne pèse pas très lourd dans l'attribution de nos promotions, c'est l'enseignement du premier cycle qui est le plus taxé dans ce jeu de rapport de force. C'est principalement et généralement notre enseignement du premier cycle qui sera négligé lorsque nous avons à préparer des demandes de subventions et lorsque nous avons à faire marcher un projet de recherche selon tous les critères que l'on nous a imposés (Rocher, 1995 : 13).

Ce sont les jeunes collègues qui ont le plus à souffrir de ces exigences, ceux qui présentent leur candidature pour un poste (ils sont souvent une cinquantaine pour un ou deux postes), ceux qui sont en début de carrière et doivent déjà penser à gonfler leur curriculum vitæ en vue de leur demande de promotion à l'agrégation ou à la permanence. On exige maintenant qu'un jeune postulant ou un jeune professeur ait déjà publié, ait même déjà obtenu des subventions de recherche et puisse faire la preuve qu'il fera de la recherche tout autant que de l'enseignement. Nous, les professeurs déjà

installés – agrégés et titulaires – avons à l'endroit des postulants et des jeunes professeurs des attentes et des exigences que la plupart d'entre nous n'aurions pas pu remplir et n'avons jamais remplies.

UNE RÉGULATION INCONSTANTE, CHANGEANTE

Il y a cependant un élément de l'institution de la recherche qui est perturbant, sur les plans théorique et pratique : sur le plan théorique, parce qu'il met en cause la notion d'institution ; sur le plan pratique, parce qu'il est cause de problèmes pour les chercheurs. Je pense ici au fait que les règles et les balises des organismes subventionnaires changent souvent et rapidement. Il faut reconnaître qu'il y a là un accroc aux « modèles définis dans la longue durée », pour reprendre l'expression utilisée dans la définition de l'institution citée plus haut. Tout d'abord, en ce qui concerne le contenu des recherches, la notion de pertinence sociale ouvre la porte au changement : d'un gouvernement à l'autre, d'un jury à l'autre, d'une direction à l'autre dans les organismes subventionnaires, les priorités varient, la pertinence sociale est interprétée différemment. Des thèmes privilégiés de recherche disparaissent, d'autres émergent pour un temps. Le chercheur en quête de subventions doit suivre, comme à la bourse, les mouvements en hausse et en baisse des thèmes déclarés prioritaires.

Les règles touchant les modalités de la recherche sont aussi changeantes. Après avoir subventionné surtout le chercheur individuel, les organismes subventionnaires ont opéré un virage en faveur des groupes de recherche et de la recherche collective. Différentes idées ont surgi : préférence pour la recherche multidisciplinaire, pour les réseaux de chercheurs, les équipes interuniversitaires et même internationales. Et puis tout à coup, nouveau virage : un chercheur ne peut plus appartenir à plusieurs équipes, la recherche individuelle reprend de la valeur. La discontinuité, qui est l'opposé d'une règle, devient la règle.

J'ai pu être témoin – et victime – de cette même discontinuité dans les règles de financement des centres de recherche. Des jurys ont tout à coup décidé que des centres bien établis et producteurs devaient être affamés pour favoriser la création d'autres centres ; ou encore, les centres des universités de Québec ou de Montréal devaient céder le pas à des centres créés ou à créer dans les universités dites périphériques.

Une autre idée nouvelle est présentement en pleine émergence, celle du partenariat. L'imagination vient au secours de la crise financière : elle a engendré cette exigence que le chercheur qui veut être subventionné doit, en plus de travailler d'arrache-pied à la préparation de son dossier, chercher des partenaires à qui plaire assez pour obtenir d'eux une part du budget nécessaire à sa recherche. Un atelier sur les conditions de la recherche et de la création, tenu lors du même colloque de la FQPPU, a consacré beaucoup de temps à cette question :

Tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'un sujet capital, les membres de l'atelier ont posé des jugements partagés sur la manière d'aborder le partenariat. Il faut, dès maintenant, en explorer toutes les modalités ; mais avons-nous vraiment les moyens de nous engager plus à fond dans cette voie ? Pouvons-nous nous prémunir contre le fait que l'industrie puisse faire des économies sur notre dos en se servant de nos ressources à ses propres fins ? L'injection d'argent et d'énergie dans le partenariat peut-il entraîner un recul de la recherche fondamentale ? Le partenariat n'est-il pas plus difficile, voire impossible dans certains secteurs ? (Hébert, 1995 : 16).

Plus encore que jamais, les sciences sociales et humaines risquent d'être victimes de cette nouvelle exigence. Le rapport du Groupe de travail de l'Université de Montréal sur les conditions de la recherche dans les sciences sociales l'a souligné avec force :

En revanche, cette nouvelle orientation a pour conséquence d'accroître plus encore le déséquilibre du financement de la recherche en sciences sociales en comparaison des sciences naturelles et de la santé. Il est bien plus rare et plus difficile dans les sciences sociales que dans ces dernières d'élaborer et surtout de vendre un projet de recherche à des entreprises. Celles-ci voient rarement l'avantage qu'elles peuvent tirer d'un partenariat avec des sociologues ou des anthropologues, même si en réalité elles pourraient en tirer un profit qu'elles ne perçoivent pas. Il manque, du côté des entreprises canadiennes, une culture de la recherche dont la lacune est plus encore visible quand il s'agit des sciences sociales que des sciences physiques et naturelles. Et les chercheurs des sciences sociales, de leur côté, n'ont certainement pas été formés à ce genre de partenariat, qui est loin d'être valorisé au sein de leur communauté. Le partenariat que les sciences sociales connaissent le mieux est celui qui peut se réaliser avec des mouvements sociaux, des associations, des organisations privées qui sont généralement pauvres et n'apportent que bien peu de fonds au chercheur — quand ils en contribuent. Le partenariat avec le secteur privé peut même entraîner un déséquilibre à l'intérieur du champ des sciences sociales elles-mêmes. On sait en effet que, par exemple, la recherche en science économique est bien mieux nantie que dans les autres sciences sociales. En plus de bénéficier des organismes

subventionnaires des sciences sociales, plusieurs économistes sont aussi financés par le CRSNG, en plus des contrats qu'ils peuvent négocier avec divers organismes publics et parapublics. Et ce sont eux encore qui sont le plus en mesure de proposer à des entreprises privées un partenariat que celles-ci trouveront rentable (Comité de la recherche de l'Université de Montréal, 1995 : 24).

Enfin, dans l'ordre des valeurs, un nouveau thème a surgi et s'est répandu à la vitesse d'un feu de forêt en période de sécheresse : l'excellence. Venue on ne sait trop d'où, de l'entreprise privée, semble-t-il, l'excellence devient la valeur dominante non seulement de la recherche, mais aussi de toute la vie universitaire et la mesure de toute chose : enseignement, publications, recherche, tout sauf l'administration ! Comment peut-on être contre l'excellence ? L'excellence est comme la vertu : on ne peut pas plus être contre l'excellence que contre la vertu ! Si bien que l'excellence devient la manière d'être universitaire, l'idéologie dominante de notre fin de siècle dans le monde universitaire.

Une importante conséquence qu'entraînera la prédominance de l'idéologie de l'excellence sera d'accroître davantage la hiérarchie du système universitaire. Celui-ci est très fortement élitiste, tant par la place qu'il occupe au sommet de l'enseignement que par sa structure interne fondée sur la productivité en même temps que l'ancienneté. De sa nature même, l'appréciation de l'excellence appelle la formulation de normes, de standards, de critères, la mise en place de procédures d'évaluation, l'application de sanctions positives et négatives. Le corps professoral se divisera entre des plus et des moins excellents, des très excellents et des pas excellents du tout. C'est déjà le cas à la suite de toute une série d'évaluations auxquelles nous sommes soumis, par nos supérieurs, nos pairs, nos étudiants, des jurys et des lecteurs anonymes, des comités visiteurs et j'en passe. L'excellence durcira plus encore ce système hiérarchique et accroîtra les écarts entre les échelons et entre les pôles.

LE STATUT CONTRADICTOIRE DE LA RECHERCHE

Le sociologue doit non seulement observer et rapporter des faits – comme je viens de faire –, mais tenter de les expliquer ou du moins proposer quelques pistes explicatives. J'en suggère une, pour compléter la description que je viens d'esquisser de l'institution de la recherche : il s'agit du statut profondément contradictoire de la

recherche dans les sociétés avancées. La recherche est valorisée comme moyen de production, agent de progrès et facteur de compétitivité. En même temps, la recherche demeure un corps étranger dans ce système social, en dépit du discours officiel. En témoigne le fait que c'est la recherche qui va d'abord subir les premières coupures budgétaires; quand on parle budget, la recherche demeure toujours un luxe. En témoigne également la précarité du statut de chercheur, qui n'a reçu dans presque aucune université une reconnaissance officielle égale à celle du professeur. En témoignent enfin l'ignorance des ressources de la recherche chez les décideurs, le très faible poids qu'elle a dans la prise de décision; les sondages d'opinion sont la seule recherche que la plupart des décideurs politiques vont juger sérieuse et consulter assidûment.

En conséquence, pour se faire reconnaître et accepter, les chercheurs et les gestionnaires de la recherche ont voulu tout faire pour répondre aux attentes explicites et surtout appréhendées des instances décisionnelles politiques et économiques. Et c'est ainsi que sont nés des concepts comme ceux de priorités, de pertinence sociale, de partenariat, d'excellence et que les règles d'application de ces notions se sont multipliées. Par ailleurs, l'ignorance, le désintéressement pratique, l'indifférence des décideurs ont entraîné la discontinuité, l'instabilité, l'incohérence de l'institution de la recherche. Le statut contradictoire de la recherche est donc le reflet et la conséquence de l'absence de rationalité, ou de la faible rationalité, des comportements des décideurs.

Pour les chercheurs, il en est résulté ce que je qualifierais de vie darwinienne. J'entends par là que l'institution de la recherche est marquée par la survivance des plus aptes — les plus aptes n'étant pas nécessairement les chercheurs les meilleurs, mais les plus aptes à se débrouiller et à survivre dans l'univers normatif de l'institution tel qu'il se présente. Et cette survivance connaît deux mécanismes: celui des « bonds adaptatifs » que les chercheurs doivent faire pour suivre les modifications de l'environnement institutionnel de la recherche; celui de l'instinct nécessaire pour reconnaître les règles qui régissent la sélection naturelle qui maintient dans l'existence cette espèce très particulière d'êtres humains qu'on appelle des chercheurs. On peut donc dire des chercheurs qui survivent qu'ils sont de perpétuels « mutants ».

Cet article est présenté sur le ton de la critique: critique de l'excessive régulation que comporte l'institution de la recherche et de l'instabilité de cette régulation. Par ailleurs, le sociologue que je suis sait pertinemment combien l'institution est nécessaire à l'action individuelle et collective, à la réalisation d'objectifs et, je dirais, à la sécurité de la vie en société. La régulation fait partie de l'institution, elle en est un élément essentiel. Ce n'est donc ni à l'institution ni à la régulation que je m'en prends, mais au durcissement de l'institution par l'inflation régulatrice.

Le double défi de l'avenir m'apparaît évident et en même temps combien difficile à relever: ce sera d'abord d'accepter le statut contradictoire et ambigu de la recherche, sans chercher à le corriger par une contre-offensive d'excessive régulation, qui ne peut qu'être contre-productive pour la recherche elle-même et nuire par conséquent plus encore au statut de la recherche. Il s'agira d'échapper au cercle vicieux dans lequel la régulation excessive de la recherche, produite supposément pour en rehausser le statut, risque en réalité de la stériliser. Et pour cela, il faudra, en second lieu, trouver un juste équilibre – jamais obtenu, toujours en mouvement – entre la nécessaire régulation de l'institution et la créativité, la spontanéité, l'instinct et l'imagination des chercheurs, qui sont en définitive les seuls ingrédients porteurs d'avenir dans l'univers de la recherche.



Bibliographie

Comité de la recherche de l'Université de Montréal (1995), *Les politiques d'évaluation de la recherche en sciences sociales*, Rapport du groupe de travail, (janvier).

Hébert, Pierre (1995), « Un atelier sur les conditions de la recherche et de la création », *L'Université*, publication de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, 4, 2 (février), p. 16.

Rocher, Guy (1995), « L'idéologie de l'excellence devient un élitisme radical », *L'Université*, publication de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, 4, 2 (février), p. 11-14.